

Vivre ensemble à *Steinsoultz*



ZAMMA LAWÄ IN SHTAISULZ
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

JUILLET 2025

Chères Steinsoultzaises et Steinsoultzois,

A mon grand regret, 2025 marquera la fermeture de notre école élémentaire : les dérogations qui se sont cumulées depuis de nombreuses années, la baisse de la natalité, le manque d'enseignants, font qu'il n'est plus possible aujourd'hui, de garder notre école, à laquelle nous tenons tant. En revanche, notre école maternelle reste ouverte, mais pour combien de temps ? Nous avons déjà dû argumenter en ce sens... L'académie souhaite imposer le regroupement scolaire, mais nous, nous voyons un lieu dans lequel nos enfants peuvent grandir à l'écart du danger de la circulation et dans un bel environnement vert et paisible pour cette rentrée 2026. Nous avons aussi trois postes de travail que nous défendrons encore, et aussi longtemps qu'ils seront défendables. Je tenais ici à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans le bon fonctionnement de nos écoles et devant les énormes difficultés rencontrées lors de cette année scolaire.

Afin de ne pas laisser les locaux de l'école élémentaire à l'abandon, nous mènerons une réflexion afin de les isoler et les rénover. Rêvons un peu, et pourquoi ne pas avoir la chance d'accueillir un jeune médecin...D'autres projets voient le jour : prenons notre temps et agissons avec harmonie avec nos associations et pour l'avenir de notre village.

Sur le plan de l'économie d'énergie, nous sommes actuellement passés au tout LED dans l'ensemble de notre village, les derniers néons ont été changés dans notre salle communale. Il en résulte une belle économie d'énergie qui nous aidera à investir dans d'autres projets comme le photovoltaïque sur la salle communale. Cet investissement, nous permettra de gagner en autonomie et d'alimenter à peu de frais nos bâtiments communaux ainsi que notre église.

Au niveau de la sécurité, un point d'éclairage a été installé sur la place de la Kilbe. Cet éclairage se met en marche par détection qui s'active lorsqu'on passe à côté du transformateur, et ce toute la nuit. Enfin, les parkings de la salle communale bénéficieront sous peu d'un éclairage autonome permettant de palier à l'extinction nocturne.

Le résultat des investigations et des études menées sur notre église Saint Nicolas que nous attendions depuis janvier, nous a enfin été communiqué en juin. Le clocher, la nef et le cœur se désolidarisent dans des directions différentes. Rien ne présage pour le moment un danger, mais il faut agir. Une étude de sol et des mouvements des murs pour un montant de 70.000 euros TTC, menée sur une année, nous renseignera sur la qualité du sol et nous apportera une explication concernant les mouvements des fissures. Ceci nous permettra, espérons-le, de réduire la dépense annoncée de 800.000 euros pour la consolidation de l'ensemble de l'édifice. A ces sommes s'ajoutent encore la remise en peinture après la réparation des fissures, le remplacement des tuiles vieillissantes et abîmées. Cette somme devient astronomique pour notre petite commune.

Nous avons aussi consacré beaucoup de temps et d'énergie à résoudre un problème impliquant un chasseur ne respectant pas les règles élémentaires de chasse et surtout de sécurité. Nous avons pris nos responsabilités en lui retirant son autorisation de chasser sur notre commune. Nous remercions l'association de chasse San Sebastian pour le respect et le soutien apportés à la commune lors de cet épisode compliqué.

Au secrétariat de la mairie, Ludivine s'absente quelques mois pour son congé de maternité et est remplacée par Valérie qui a déjà travaillé pour nous tout au long de l'année 2023. Nous remercions Valérie pour sa proposition spontanée de venir nous épauler et souhaitons à Ludivine de passer de merveilleux moments en famille.

Du côté de la trésorerie, nous avons bien du mal à récupérer des sommes qui, espérons-le, ne sont pas définitivement perdues. Si cela devait être le cas, j'engagerais les mesures nécessaires afin que la commune ne soit pas pénalisée dans son budget.

Vous le comprenez toutes et tous, les prochaines années seront bien difficiles, de par le travail qui reste à effectuer, de par la baisse significative et annoncée des aides et du soutien de l'État.

Enfin, je tenais à remercier toutes les personnes actives et bénévoles qui œuvrent pour le bien être de notre village à longueur d'année. S'investir sans attendre en retour, donner de son temps pour le bien de tous, est remarquable et appréciable et souvent, fédérateur et communicatif.

Réjouissons-nous aussi du retour de la Steinsoultzoise ce 27 septembre, un événement fédérateur et surtout engagé dans la lutte contre le cancer du sein.

Je vous souhaite de très belles vacances, un très bel été avec vos familles et vos proches.

Bien à vous.

Votre Maire
Stéphane Stallini



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 11 - Procurations : 2

Urbanisme

Points sur les dossiers d'occupation des sols

Certificat d'urbanisme				
CU 068 325 24 E0014	02/12/2024	WALTER Sandra et Guy	Rue du Moulin	S04N264

Déclaration Préalable					
DP 068 325 24 E0020	28/11/2024	Commune de Steinsoultz	5 rue de la Cure	S01 N294	Projet MAM
DP 068 325 24 E0021	02/12/2024	HM Environnement	8 rue de Waldighoffen	S02N172	Isolation thermique extérieure
DP 068 325 24 E0022	05/12/2024	LUTRINGER Gilbert	9 rue de Metzleren	S08 N229 et 269	Mur pour clôture

Finances – Travaux

Réfection de la toiture de l'école primaire (2024-48)

En date du 14 novembre 2024, un devis a été accepté par l'ensemble des membres présents pour un montant de 3 611.88 € HT.

Cependant le devis a dû être réajusté afin de prévoir l'ensemble des travaux. De ce fait, le montant du devis s'élève à 5 560.24 € soit 6672.29 € TTC

Le Conseil Municipal approuve le devis de Pracht pour 5 560.24 € soit 6 672.29 € TTC.

Répartition des frais de chauffage du logement communal au-dessus de l'école primaire (2024-49)

Afin d'avoir une répartition plus juste et plus réelle, Monsieur le Maire propose que les frais de chauffage répercutés au logement au-dessus de l'école primaire pourrait être calculés de la manière suivante :

La surface totale des bâtiments chauffés

La surface du logement au-dessus de l'école

Les frais de chauffage seront répartis selon les factures de chauffage au prorata du logement communal soit :

Montant des factures annuel x surface du logement au-dessus de l'école primaire

Surface totale des bâtiments chauffés

Le Conseil Municipal, approuve le mode de répartition des frais de chauffage du logement communal au-dessus de l'école primaire.

Acquisition de bancs (2024-50)

Monsieur le Maire expose le souhait d'installer cinq bancs dans le village. Les emplacements seraient les suivants :

- l'ancien cimetière
- le Chêne
- le nouveau cimetière

Le Conseil Municipal, approuve l'acquisition de 5 bancs.

Retenues de garanties – Rue des Vergers (2024-51)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut statuer sur les retenues de garanties des travaux rue des Vergers. Ces retenues datent de 2015, il est obligatoire de statuer.

Le Conseil Municipal constate que les travaux de régularisation ne sont pas satisfaisants.

Le Conseil Municipal décide de ne pas effectuer la levée de garantie, un titre de recette sera émis pour le montant de la retenue de garantie.

Divers

Vente de brioches

L'opération Brioches qui s'est déroulé dans le village est le suivant :

- 342 brioches vendues soit 2 052 €
- Don de 152 €

Soit un total de 2 204 € pour le soutien au profit des personnes handicapées.

Brigade Verte

Le Maire fait état des interventions de la Brigades Verte en Novembre 2024

Divers

Mme Christine KEPPI, 2^{ème} adjointe informe de la nécessité de statuer sur une date pour la sortie des Aînés. Après concertation, cette sortie s'effectuera le samedi 08 mars 2025.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2025

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents 11 - Procurations : 2

ADMINISTRATION GENERAL

Urbanisme

Points sur les dossiers d'occupation des sols

Déclaration Préalable					
DP 068 325 25 E0001	09/01/25	CLORY Dominique	22 rue du Moulin	S04N263	Pose d'une pergola
DP 068 325 25 E0002	09/01/25	FLAGNER Nicolas	3 rue des Sapins	S02N356	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0003	13/01/25	GLENDEK Michal	15 rue du Chemin de Fer	S07N119	Ajout de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0004	28/01/25	SOLUTION CLIMAT	6 rue de Jettingen	SOIN198	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0005	04/02/25	FELLER Elodie	22B rue de Muespach	S02N109	Pose d'un carport
DP 068 325 25 E0006	13/02/25	NUSSBAUMER Laetitia	29 rue de Waldighoffen	S03N101	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0007	13/02/25	COPROTEC	6 rue de Jettingen	SOIN198	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0008	13/02/25	VIRION Jonathan	2A rue de Muespach	S02N457	Pose d'une pergola
DP 068 325 25 E0009	14/02/25	HIRSCHLER Jean-Luc	8 rue du Moulin	SOIN144	Pose d'une pergola
Permis de construire modificatif					
PCMI 068 325 25 E0001	13/01/25	Huyupinar Ummet	32 rue de Waldighoffen	Suppression piscine et 2 fenêtres Modification de la façade	

Bornage et proposition de régularisation

Monsieur BRAND Cédric, 1^{er} adjoint rend compte de la situation Impasse du Tilleul et rue de Roppentzwiller suite à l'intervention du géomètre pour le rétablissement des limites de ces voiries.

Il s'avère que certaines irrégularités apparaissent et Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de réfléchir à des solutions afin que celles-ci soient régularisées.

Bornage rue de Waldighoffen

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre a également fait un rapport sur le bornage de la rue de Waldighoffen. Le but est de savoir ce qui appartient à la commune afin de faire le nécessaire sur des potentiels arbres dangereux pour la mise en sécurité de la route départementale.

Demande d'urbanisme rue de Metzlerlen et rue de Waldighoffen

Monsieur le Maire informe que deux demandes préalables reçues en mairie sont problématiques. Il évoque les échanges

avec les demandeurs et le service instructeur. En effet leurs demandes ne peuvent être acceptées en l'état et Monsieur le Maire informe de son refus à autoriser celles-ci.

FINANCES

Demandes de subvention

Solidarité avec la population de Mayotte (2025-01)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article LI 1 1 1-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Steinsoultz tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Steinsoultz contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Le Conseil Municipal n'approuve pas le don.

Demande de subvention pour voyage scolaire 2025

En date du 10 janvier 2025, la Commune a reçu une demande de subvention du Lycée Jean Mermoz de Saint-Louis pour un voyage à Marseille. Un élève de la Commune fréquente le lycée.

Le Conseil Municipal n'approuve pas l'octroi d'une subvention.

Demande d'aide financière pour la rénovation intérieure du foyer de Waldighoffen

En date du 05 février 2025, la Commune a reçu une demande d'aide financière pour la rénovation intérieure du foyer de Waldighoffen.

Le Conseil Municipal n'approuve pas l'octroi d'une subvention.

Demande d'aide financière Mouvanddance

En date du 07 février 2025, la Commune a reçu une demande d'aide financière de 15 € pour l'Association Mouvanddance située à Folgensbourg. Cette aide est pour l'organisation du spectacle de fin d'année. Elle est calculée en fonction du nombre d'adhérent venant de la Commune.

Le Conseil Municipal n'approuve pas l'octroi d'une subvention

Reliures des registres de l'état civil (2025-02)

Les registres de l'état civil doivent être reliés. A ce titre, un devis a été demandé à l'Atelier SAREL afin de relier les registres des naissances, mariages et décès de 201 1 à 2020.

Le devis s'élève 532.41 € HT en date du 09/03/2023, celui-ci sera donc réactualisé.

Le Conseil Municipal, approuve le devis réactualisé.

Réfection de baie réseau

Le Maire informe le Conseil de la réception d'un devis d'Adéquation Web concernant la réfection de la baie réseau pour un montant total de 1 008.33 € HT soit 1 210.00 € TTC.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal trouve ce montant trop onéreux et demande à Monsieur le Maire de regarder avec Adéquation Web pour des explications plus claires.

Don du syndicat agricole (2025-03)

Le Maire informe du don du syndicat agricole d'un montant de 1 920.00 € suite à la fermeture du compte bancaire après dissolution de cette entité.

Le bureau décide d'accepter le don du syndicat agricole d'un montant de 1 920.00 €

La municipalité remercie Monsieur Walburger pour son geste

Tarififications des concessions de l'ancien cimetière et du nouveau cimetière (2025-04)

Le Maire informe le Conseil municipal de la nouvelle tarification 2025 des concessions de cimetière.

Les tarifs seront arrondis à l'euro supérieur.

Chaque année une revalorisation sera calculée sur la base INSEE -Indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année N-1 (dernier indice connu) –

Type de tombe	Tarif 2025	Tarif 2024
Tombe (Prix au m2)	110.55 €	108.58 €
Urne	218.12 €	214.23 €
Colombarium	1 197.07€	1 175.72€

Le conseil municipal approuve la nouvelle tarification des concessions de l'ancien et du nouveau cimetière

Installation d'un défibrillateur

Le Maire informe qu'un devis a été réceptionné pour l'acquisition d'un nouveau défibrillateur et un devis pour la réparation du capot pour celui installé au niveau du dépôt.

Après discussion, le Conseil Municipal envisage la réparation du capot du défibrillateur et au lieu d'en acquérir un deuxième, de déplacer celui du dépôt au niveau de la mairie, ce qui est jugé une meilleure place centrale au niveau par rapport à l'ensemble du village.

Installation de luminaires rue de Jettingen (2025-05)

Monsieur le Maire informe qu'il manque un éclairage rue de Jettingen. Afin de sécuriser cet endroit, il propose sa mise en place et un devis de LRE est soumis pour un montant total de 1 025.00 € HT soit 1 230.00 € TTC. Il informe également que des demandes de subventions seront engagées.

Le conseil municipal approuve la mise en place du nouvel éclairage et le devis de LRE pour un montant de 1 025.00 € HT soit 1 230.00 € TTC.

RESSOURCES HUMAINES

Protection sociale complémentaire (2025-06)

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP : soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances, soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire. Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties

minimales prévues par le décret n ° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du HautRhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025. Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents,

. à offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé,

. à assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social. Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n ° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n ° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation

obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant sur la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 15 octobre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif local sur le risque Prévoyance pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

le Conseil municipal,

. mandate le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local ;

. s'engage à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation,

. prend acte que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal,

. prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

ECOLE

Fusion des écoles de Steinsoultz, de Muespach et de Muespach-le-Haut

Monsieur le Maire ainsi que Madame SCHREIBER Sabrina, 4^{ème} adjointe informe que des discussions sont en cours pour la mise en place d'un RPI avec les communes de Muespach et de Muespach-Le-Haut. Cependant il fait remarquer que cette solution risque d'être difficile au vu de la réticence d'une commune car les deux communes auront des coûts supplémentaires.

Monsieur le Maire est également en discussion avec la commune de Waldighoffen.

A ce stade, aucune décision n'est prise sur le devenir des écoles de la commune de Steinsoultz. Il informe qu'il rendra compte au Conseil Municipal de l'avancée du dossier suite aux prochaines réunions.

Brigade Verte

Monsieur le Maire fait état des interventions de la Brigades Verte en Décembre 2024 et janvier 2025.

Contributions communales et intercommunales au budget 2025 du SIS

Monsieur le Maire informe que la contribution pour l'année 2025 de la commune au budget du SIS s'élève à 15 570.36 €. Cette contribution est versée par la CC Sundgau.

Mât accidenté rue de Waldighoffen

Le Maire rappelle que l'assurance adverse avait procédé à un remboursement de 3 534.00 € pour le mât accidenté rue de Waldighoffen. En effet, ce remboursement était le montant total du devis moins la franchise de 120.00 €. Le Maire informe que l'assuré a effectué le paiement de cette franchise et l'en remercie. Le dossier est clos.

Challenge de collecte de mobiles

Monsieur le Maire informe qu'Orange propose une action pour le recyclage des mobiles, Il souhaite adhérer à cette collecte donc il fera une demande auprès d'Orange pour recevoir un bac de collecte.

Journée citoyenne

La date de la Journée Citoyenne approche et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux différents ateliers qui pourraient être mis en place.

Demande de subvention Association Sport inclusif

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention pour l'achat de matériel sportif pour des personnes en position de handicap a été reçue en mairie.

Protection sociale « Santé »

La protection « Santé » impose à compter du 1^{er} janvier 2026, l'obligation pour l'employeur de proposer une mutuelle à ces agents. Une participation employeur doit être également proposée. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'y réfléchir car les formalités doivent être engagées courant l'année 2025 afin que ce soit effectif à la date butoir.

UNC Waldighoffen Durmenach

Une réunion UNC a eu lieu la semaine dernière. Il informe le changement de nom de l'Association UNC Waldighoffen Durmenach en UNC III et Gersbach. Il soumet aussi le volontariat pour être porte-drapeau lors des rassemblements car personne ne représente la Commune de Steinsoultz.

Echange avec Emilie VOLANTI

Monsieur le Maire informe de sa discussion avec Madame Emilie VOLANTI sur sa demande de locaux pour mettre en place son projet de créer des ateliers pour échanger, travailler sur différents thèmes. Monsieur le Maire propose sa venue à un prochain conseil municipal afin qu'elle puisse expliquer sa démarche.

Arbres Cimetière

Monsieur le Maire informe qu'il a fait une demande de devis pour l'enlèvement de l'ensemble des arbres malades au nouveau cimetière. Le Conseil Municipal demande de voir avec l'entreprise pour une date d'intervention car à compter du 15 mars 2025, cette action n'est plus tolérée donc peut reprendre courant du 2^{ème} semestre 2025.

Enveloppe CEA

Afin de pouvoir préparer le budget 2025, Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec le bureau Fleck concernant les études pour l'église. Le constat d'aujourd'hui est la nécessité de continuer des études plus poussées avec des capteurs sur une durée d'un an afin de déterminer les travaux à envisager.

De ce fait, l'enveloppe de la CEA du projet effectué rue des Foins reste disponible jusqu'à septembre 2025. Afin de pouvoir l'utiliser, et ne pas la perdre, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut penser à d'autres projets car celui de l'église prendra plus de temps que prévu. Il envisage divers projets comme la mise en place d'un trottoir rue de Waldighoffen, l'installation de panneaux photovoltaïques ou la rénovation de l'appartement au-dessus de l'école élémentaire.

Il demande donc au Conseil Municipal de réfléchir aux projets à intégrer au budget 2025.

Étant un peu éloignés des centres urbains, nous souhaiterions pourtant pouvoir participer à des activités professionnelles -ou non- où le lieu et le matériel seraient partagés avec d'autres participants. Ces espaces offrent aux entrepreneurs, indépendants, salariés nomades, etc. un cadre de travail professionnel et un espace de vie convivial et ouvert. Ils proposent ainsi une nouvelle forme de travail qui favorise les dynamiques collaboratives, les échanges et les initiatives citoyennes.

Voici le concept du projet d'Émilie Volanti.

Pour permettre d'étendre les possibilités d'activités à / près de Steinsoultz, Émilie vous soumet un questionnaire (feuille jointe à ce journal) pour le recensement des besoins en espace de travail partagé ou co-working.

<https://forms.gle/AvYJuUnLPLJeRJaHA>

pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre volantiemilie@gmail.com



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents 11 - Procuration : 1

URBANISME

Points sur les dossiers d'occupation des sols

Déclaration Préalable					
DP 068 325 25 E0010	25/02/25	BOURDIN Pascal	4A rue des Vergers	S07N108	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0011	04/02/25	JERMANN Bernard	28 rue de Waldighoffen	S04N68	Réhausse de mur
DP 068 325 25 E0012	27/02/25	BANHOLZER Armand	3 rue de la Ritt	S02N167	Pose d'une pergola
DP 068 325 25 E0013	11/03/25	MARY Laurent	1 rue du Chemin de Fer		Pose de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0014	18/03/25	BEN HADADDA Nadia	28 rue de Jettingen	S01N359 /161	Changement de fenêtres
DP 068 325 25 E0015	31/03/25	RICHARD David	5 rue de Waldighoffen	S02N279	Lucarne avec 2 fenêtres
DP 068 325 25 E0016	03/04/25	FELLER Elodie	22B rue de Waldighoffen	S02N109	Pose de panneaux photovoltaïques
Permis de construire modificatif					
PC 068 325 25 E0001	03/03/25	FELLER Elodie	22 rue de Muespach	S02N109	Pose d'un carport
PC 068 325 25 E0002	24/03/25	SURGAND Michèle	1 rue du Menhir	S01N364	Construction d'un gîte

Clôtures autorisées (2025-07)

Dans le cadre du PLUI en vigueur, aucune information sur les clôtures n'est mentionnée. Afin d'apporter des précisions, une commission urbanisme a été réunie.

Il ne peut être mis en place un mur de béton de 2,0 mètres de hauteur, comme demandé par un citoyen entre une parcelle à vocation agricole et une parcelle privée. En effet, cela n'étant ni esthétique ni en adéquation avec l'environnement direct.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition sur le sujet : Mur en béton d'une hauteur maximale de 50 cm.

Un grillage à larges mailles avec une hauteur maximale de 1,50m peut le rehausser. La couleur est le vert.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de la commission urbanisme.

FINANCES et TRAVAUX

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024 (2025-08)

Monsieur le Maire quitte la salle, le 1er adjoint, présente les résultats du Compte Administratif 2024 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	322 678.46 €	163 594.99 €
Recettes	624 501.88 €	124 604.93 €
Résultat reporté	271 788.70 €	-69 372.27 €
Excédent	573 612.12 €	-108 362.33 €
Reste à réaliser		-134 200.00 €
Besoin de financement		-242 562.33 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif, pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire s'installe à nouveau dans la salle, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Affectation des résultats 2024 (2025-09)

Après l'approbation du Compte Administratif 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2024 du Budget Primitif.

1068 recettes d'investissement : 242 563.00 €
002 excédent de fonctionnement : 331 049.12 €
001 déficit d'investissement : -108 362.33 €

Le Conseil Municipal adopte définitivement l'affectation des résultats 2024 au Budget Primitif comme présenté ci-dessus.

Vote des taux de la contribution directe (2025-10)

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,04 %
- taxe d'habitation : 20,95 %

et charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Subvention aux associations (2025-11)

M. le Maire propose une nouvelle répartition des subventions allouées aux associations pour cette année 2025. Il propose de soutenir les associations locales.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, et après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention aux associations pour un montant total de 4 500 euros.

Vote du budget primitif 2025 (2025-12)

Monsieur le Maire soumet le Budget Principal 2025 au Conseil Municipal avec l'équilibre suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	856 089.00 €	882 839.00 €
Recettes	856 089.00 €	882 839.00 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Principal comme exposé ci-dessus.

Etude de faisabilité photovoltaïque – Salle Communale (2025-13)

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale afin d'optimiser les économies d'énergie. L'objectif est que la production d'énergie permette d'alimenter les différents bâtiments communaux.

L'installation d'un générateur photovoltaïque sur une toiture engendre une charge structurelle supplémentaire donc afin de s'assurer de la faisabilité, une étude préalable sur la structure du bâtiment est nécessaire. Cette étude est subventionnable.

Monsieur le Maire a demandé plusieurs offres à des bureaux d'étude.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de l'étude.

RESSOURCES HUMAINES

Protection sociale complémentaire : Approbation de l'accord collectif local (2025-14)

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 24 février 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la

conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68. L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 février 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance ;

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal :

. décide d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

. décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.

. prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

INTERCOMMUNALITE

Convention territoriale globale à conclure avec la CAF (2025-15)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...).

La CTG signée de 2021 à 2024 a pris fin et son renouvellement est prévue sur la période de 2025 à 2029.

Suite à la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire, les partenaires (CAF - MSA- CCS et autres acteurs de terrain) ont élaboré conjointement un plan d'actions pluriannuel pour le renouvellement de cette convention.

Ainsi la CTG permet de mobiliser toutes les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions dans les politiques publiques mises en œuvre en direction des citoyens.

En signant la CTG, la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de

moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

Le plan d'action se décline sur 3 axes et comporte 11 fiches actions :

Les 3 axes retenus sont :

Axe 1 : Se lier, se relier pour mieux relayer.

Avec pour objectif de créer un réseau solide entre les acteurs du territoire pour améliorer la communication et la coopération.

Axe 2 : Renforcer les services aux familles sur le territoire Avec pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des services destinés aux familles.

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels PEEJ Avec pour objectif de soutenir les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes pour améliorer la qualité de leurs interventions.

Pour chaque axe, plusieurs actions ont été définies :

Pour l'axe 1 :

. Action 1 : Repérer/Orienter les difficultés

. Action 2 : renforcer le lien social pour bien vivre ensemble dans le Sundgau –

. Action 3 : consolider le Réseau Parentalité

Pour l'axe 2 :

. Action 4 : Bouge dans le Sundgau : Propositions en faveur des Ados

. Action 5 : Stratégie d'accueil du jeune enfant sur le territoire

. Action 6 : Consolider l'Offre d'accueil périscolaire

. Action 7 : Guider et soutenir les jeunes dans leur parcours

. Action 8 : Soutenir les parents sundgauviens

Pour l'axe 3 :

. Action 9 : Innover et adapter les accueils aux enjeux actuels

. Action 10 : Promotion des métiers de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse –

. Action 11 : Faire connaître et structurer la CTG

Chaque action est déclinée en « fiche action » rédigée sur la base du diagnostic partagé, reprenant les enjeux, le descriptif de l'action, les partenaires mobilisables et le calendrier.

Des référents pilotes (les chargés de coopération CTG) veilleront à la mise en œuvre des actions en lien avec des partenaires. Des indicateurs seront identifiés afin de permettre une évaluation permanente du dispositif.

Éléments budgétaires

L'aide financière de la CAF reste identique à celle de la 1^{ère} CTG.

Les montants ci-dessous concernent les aides perçues en 2024 par les organismes gestionnaires de services ou de structures, destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles pour l'ensemble du territoire (CCS et autres opérateurs).

Prestation de service	1 090 000,00 €
Bonus Territoire	765 000,00 €
Chargés de Coopération	74 400,00 €

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) validée à l'unanimité par le conseil du 27 février 2025, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sollicite l'engagement de tous les maires de la CCS pour la signature de cette convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

ECOLE

RPI Muespach, Muespach-le Haut et Steinsoultz

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réunion avec les parents de l'école primaire de Steinsoultz. En amont, un sondage a été distribué à l'ensemble des parents afin de déterminer leur volonté d'intégrer un RPI.

A cette suite, il en découle de l'acceptation d'intégrer le RPI de Muespach et Muespach-lehaut.

Monsieur le Maire a pris contact avec les maires des deux communes pour intégrer la Commune de Steinsoultz au RPI dès l'année prochaine.

Brigade Verte

Monsieur le Maire fait état des interventions de la Brigade Verte en février 2025.

Chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un incident avec un chasseur sur le ban de la commune de Steinsoultz.

Il explique les faits, les différentes informations recherchées et annonce qu'il a rencontré la personne en question afin d'avoir toutes les versions.

Afin d'éviter tout nouvel incident, Monsieur le Maire propose les actions possibles de la Commune de Steinsoultz. Il ne sera plus possible à ce chasseur de chasser sur notre commune, et ce jusqu'à mars 2026. Si toutefois un incident supplémentaire devait être connu, il sera procédé à la radiation définitive du chasseur.

Jeux de société – Pays du Sundgau

Monsieur le Maire informe de la nouvelle campagne pour le jeu de Pays du Sundgau. De ce fait, la Commune a réservé 5 exemplaires de ce jeu.

Etat Civil



Nos meilleurs vœux de bonheur à

Marianne Christian & Dreyer Dominique, 04 juillet 2025

Brand Jean-Noël & Groell Cyrielle, 07 juillet 2025

Boigeol Lionel & Froehly Mylène, 15 juillet 2025

Grands anniversaires à célébrer en cette fin d'année

- 95 ans
François Brand le 19 décembre
- 85 ans
Lucien Brunner le 23 juillet
- 80 ans
Suzanne Groell le 14 octobre
- 75 ans
Jean-Louis Brand le 16 septembre



Nos sincères condoléances aux familles de

- Nicole BIRY le 28 décembre 2024 (76 ans)
- Berthe ENDERLIN le 8 janvier 2025 (83 ans)
- Charles SURGAND le 5 février 2025 (91 ans)
- Solange GROELL le 30 mars 2025 (89 ans)
- Clément LITZLER le 1 avril 2025 (76 ans)
- Patricia HAMMEL le 20 juin 2025 (65 ans)





UNC SECTION ILL ET GERSBACH :

MEMOIRE, SOLIDARITE, AVENIR

Fondée le 21 octobre 2022 et initialement connue sous le nom d'UNC de WALDIGHOFFEN-DURMENACH, notre association a évolué. Depuis le 20 février 2025, nous sommes fiers de vous présenter l'**Union Nationale des Combattants SECTION ILL ET GERSBACH**, une section fédérée à l'UNC 68 et inscrite au tribunal de Mulhouse, qui rassemble celles et ceux qui partagent les valeurs du monde combattant.

Notre mission ?

Défendre leurs intérêts, perpétuer le souvenir des Morts pour la France, **transmettre l'esprit civique** aux jeunes générations et **soutenir la défense nationale**.

Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre l'UNC SECTION ILL ET GERSBACH, c'est intégrer une communauté où **camaraderie et respect** sont essentiels. C'est l'opportunité de :

- **Partager des moments privilégiés** et bénéficier d'un **réseau solidaire**.
- **Contribuer activement** au devoir de mémoire et à la transmission de nos valeurs.

Que vous soyez ancien combattant, sympathisant, ou simplement animé par l'entraide et le civisme, votre place est parmi nous.

Devenez Porte-Drapeau : Un Honneur à Partager !

Le **porte-drapeau** est un symbole vivant de notre respect pour l'histoire. Vous pouvez endosser ce rôle honorable si vous êtes un **civil bénévole** (ancien combattant ou non) et avez **au minimum 16 ans**. En tant que porte-drapeau, vous représentez notre association lors des commémorations et événements, incarnant la mémoire de ceux qui ont servi la France.

Envie de faire la différence ?

Contactez-nous pour en savoir plus et écrire, ensemble, les prochaines pages de l'UNC SECTION ILL ET GERSBACH à unc.section.ig@gmail.com



Vivre ensemble

Avec Le chalet des Familles

L'association Le Chalet des Familles a organisé le dimanche 23 mars 2025 la 4ème édition de sa bourse aux vêtements, jouets et accessoires pour bébés, enfants et adultes, également des livres et du matériel de puériculture. Une buvette et une petite restauration ont régalé les visiteurs.



avec le Conseil des Jeunes



Un grand MERCI à Marie, Sarah et Sabrina qui ont animé toutes ces activités pour stimuler nos jeunes à vivre ensemble en les encourageant à proposer des actions et monter des projets pour les enfants du village.

Nous aurons le plaisir de découvrir de nouvelles créations de nos jeunes lors des prochains événements du village, comme la Steinsoultzoise ou peu avant Noël.

avec le théâtre

MERCI à la compagnie Mich'Min qui a permis de collecter près de 1.000€ au profit de *La Steinsoultzoise* après ses deux représentations de Zorghol 707 les 13 et 14 juin.



La Steinsoultzoise

Pour lutter contre le cancer du sein
"MOBILISONS-NOUS"

Course & Marche conviviale - 5,6km
27 Septembre 2025 à 16h

Petite restauration avec animation
T-Shirt offert à tous les participant(e)s

Inscription en ligne



Conception flyers
tropheeswahl@outlook.fr

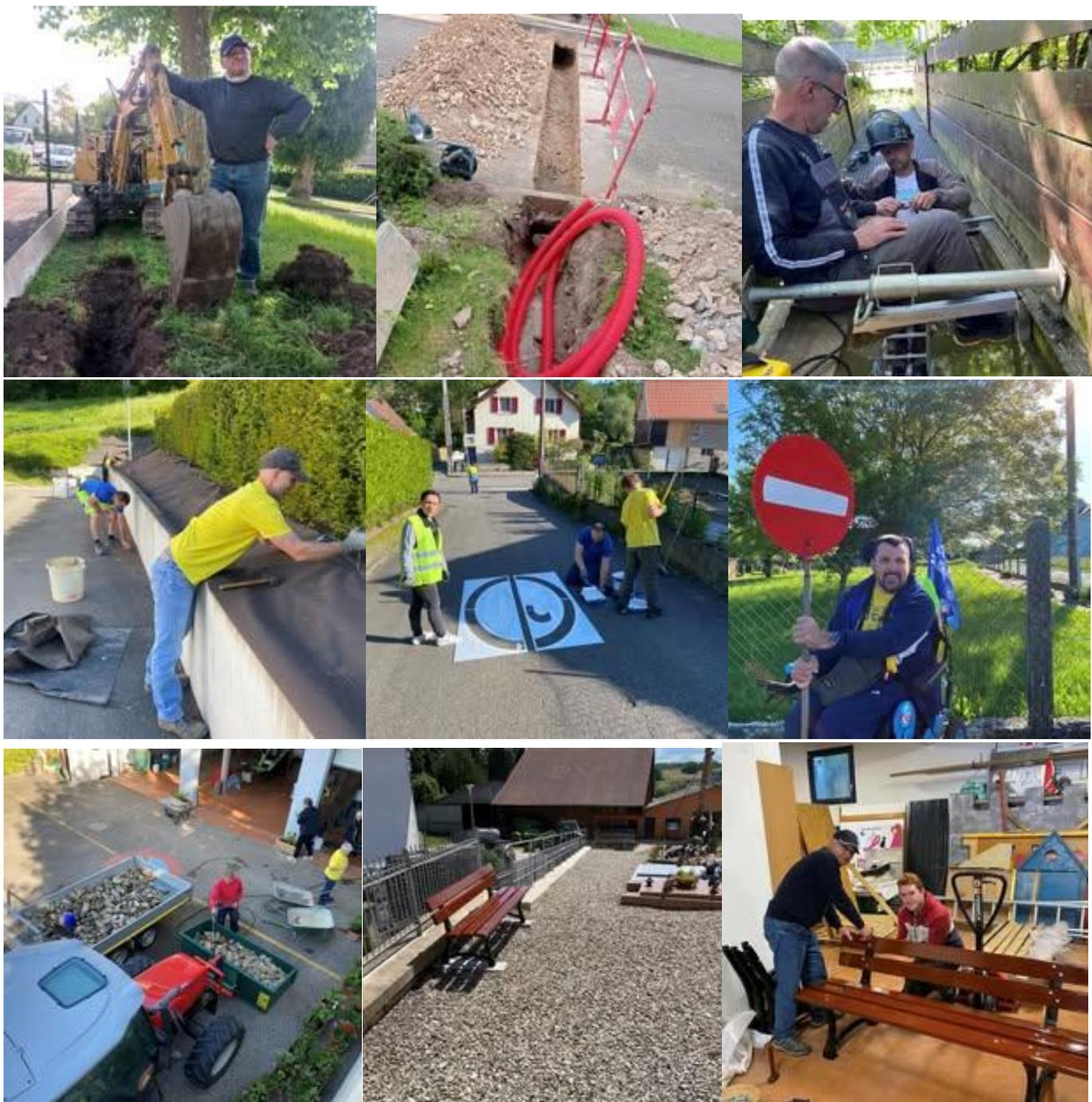


Date limite d'inscription : 25 Août 2025

Bulletin d'inscription disponible sur Facebook ou sur le site de la Commune
Formulaire et règlement à déposer en Mairie de Steinsoultz ou par envoi postal
à l'adresse : 10, rue de Jettingen 68640 Steinsoultz


vivre demain

Lors de la journée citoyenne



Comment améliorer notre cadre de vie à moindre frais ? en travaillant tous ensemble sur des chantiers en fonction des capacités de chacun. D'utiles travaux ont été réalisés dans la bonne humeur ce 17 mai sous un beau soleil.


Journée
Citoyenne



Solidarité Ensemble
Bénévolat Patrimoine Echange **Partage**
 Amitié Découverte
Bénévoles **Association** Relation
 Manifestations Sport **Aide**
 Créativité **Associations** Projets

avec les associations Locales de Steinsoultz

Chorale Ste Cécile

HAAS Marie-Louise – Présidente
 03 89 68 64 85
 2, rue de Bâle 68640 Muespach le Haut

**Venez nombreux vous régaler
 autour du fameux couscous le dimanche 31 août
 avec des crêpes et des jeux bretons le 21 septembre**

Comité des Fêtes

KAUFMANN Marie - Présidente
 03 89 07 97 31
 34 rue de Muespach 68640 Steinsoultz

Sundgau Burkina Faso

GOLDSCHMIDT Fritz - Président
 06 85 20 02 72 Ferme Leihouse „Le Verger“
 68480 Biedertal

Loisirs et Animations Steinsoultz

BOURDIN Pascal - Président
 06 32 46 57 89
 4A rue des Vergers 68640 Steinsoultz

Amis Retraités

NUSSBAUMER Éliane – Présidente
 06 51 42 57 33
 9 rue de Muespach 68640 Steinsoultz

Donneurs de Sang

KEPPI Fabienne - Présidente
 03 89 07 90 85
 4 rue de Jettingen 68640 Steinsoultz

Conseil de Fabrique

MULLER Marie-France – Présidente
 03 89 07 71 79
 4 rue de Roppentzwiller 68640 Steinsoultz

Amicale des Sapeurs-Pompiers

SCHNECKENBURGER Michel - Président
 03 89 07 98 16
 28, rue de Muespach 68640 Steinsoultz

Chalet des Familles

FELDGIESEL Aline - Présidente
 06 32 03 59 40
 1 rue de la Forêt 68640 Steinsoultz

avec nos aînés



La mairie a invité nos aînés au Paradis des Sources de Soultzmatt le 8 mars 2025. Des membres du Conseil Municipal se sont joints à cette sortie. Tous ont profité d'un beau et bon déjeuner-spectacle, le tout dans une très bonne ambiance conviviale.

Nous remercions *Jacqueline* pour l'organisation et son entrain !



Changement au sein du Comité de l'Association des Amis Retraités

Eliane Nussbaumer a été élue nouvelle Présidente de l'association, tandis que Yolande Olry occupe désormais le poste de secrétaire. Un grand merci à Jean-Louis Blind pour son engagement en tant que Président ; il poursuit son implication en tant que vice-président. L'association adresse également ses sincères remerciements à Ginette Stoerckel pour toutes les années passées au poste de secrétaire.

Vous souhaitez rejoindre notre association ? vous êtes les bienvenus !

Les membres se retrouvent trois fois par an dans un restaurant de la région pour partager un moment convivial autour d'un bon repas.

Pour toute information,
vous pouvez contacter Éliane au 9 rue de Muespach ou par téléphone au 06 51 42 57 33

Pour les membres de l'association :
réservez-vous dès à présent le 24 octobre, les invitations vous seront distribuées début octobre

avec L.A.S.



Lors du Petit déjeuner printanier les convives sont toujours accueillis avec bienveillance et bonne humeur.



avec l'équipe du jumelage



le sentier du Km zéro



Une très belle journée passée avec nos amis bretons pour mieux connaître notre histoire : notre guide Christophe, incollable sur le sujet, a su captiver l'attention du groupe.

Nous nous sommes retrouvés lors d'une belle soirée festive et colorée.





Les Lécoussois nous réservent un espace sur leur marché de Noël fin novembre pour nos fameuses tartes flambées et délicieux bredalas.



Rébus



BD Tintin



Film américain



Roman et film

Charades

je suis un chanteur

Mon premier est une boule de pain
 Mon deuxième est l'opposé de lui
 Mon troisième est le point le plus au Nord ou Sud de la terre
 Mon quatrième est un synonyme de récite
 Mon cinquième précède G

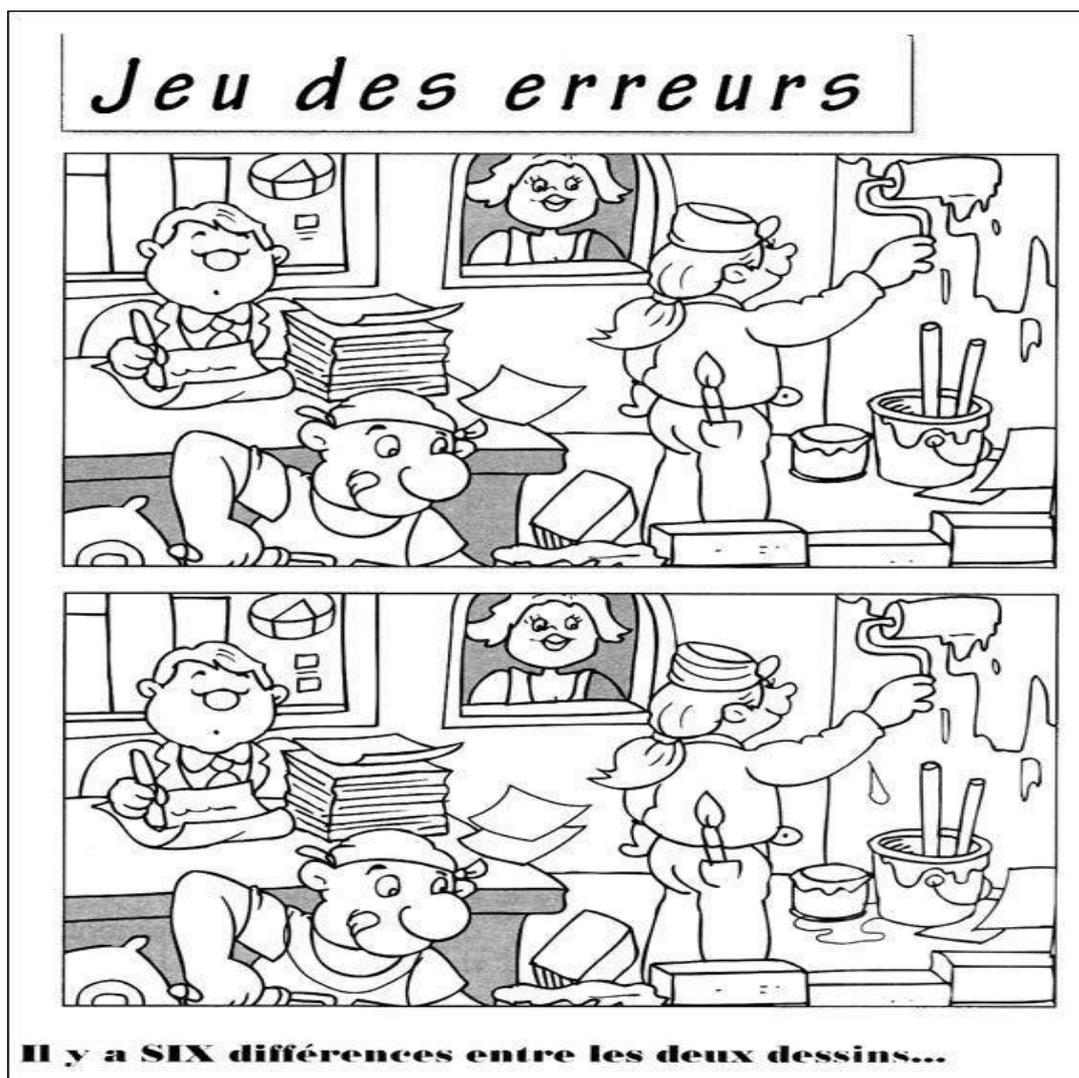
Mon premier est une glande mammaire mon deuxième à renié le Christ 3 fois
 Mon troisième est une conjonction de liaison
 Mon quatrième est entouré de croute

je suis un archipel

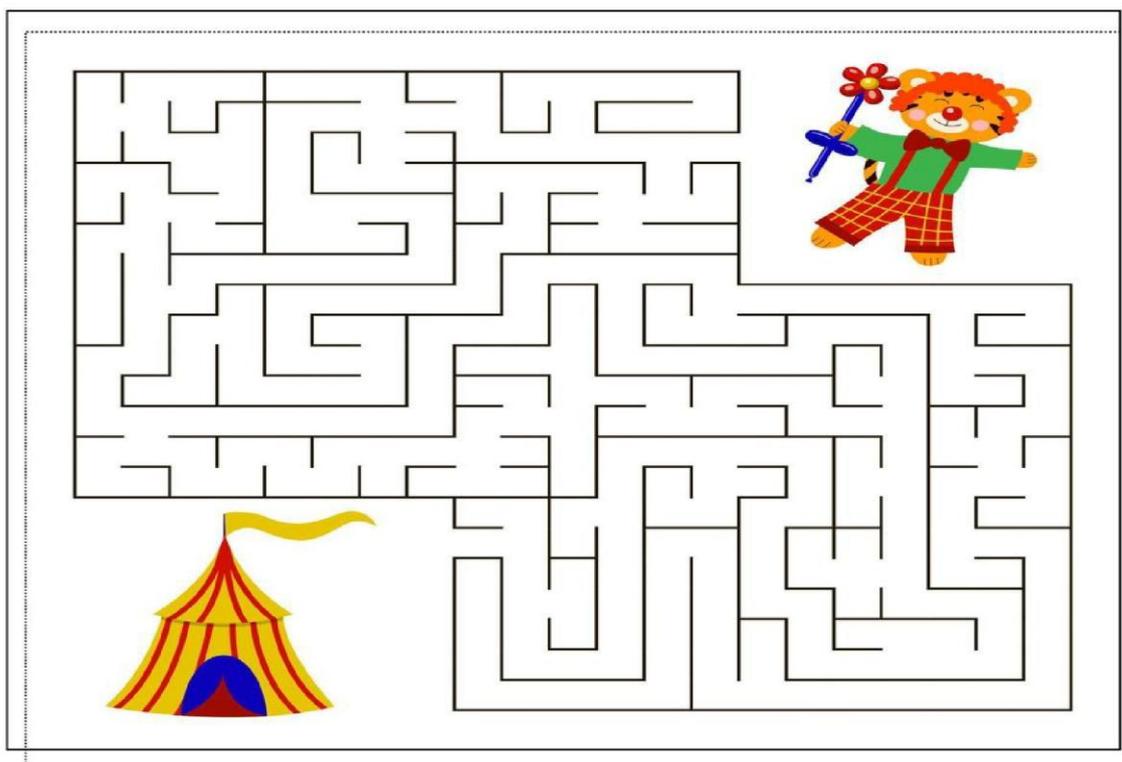
français

Mon cinquième est un prolongement de la colonne vertébrale chez des mammifères
 Mon sixième n'est pas court

les 6 différences à colorier



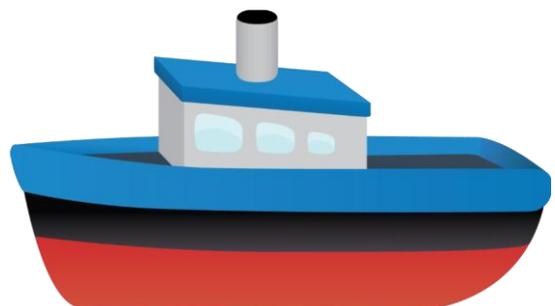
Le labyrinthe



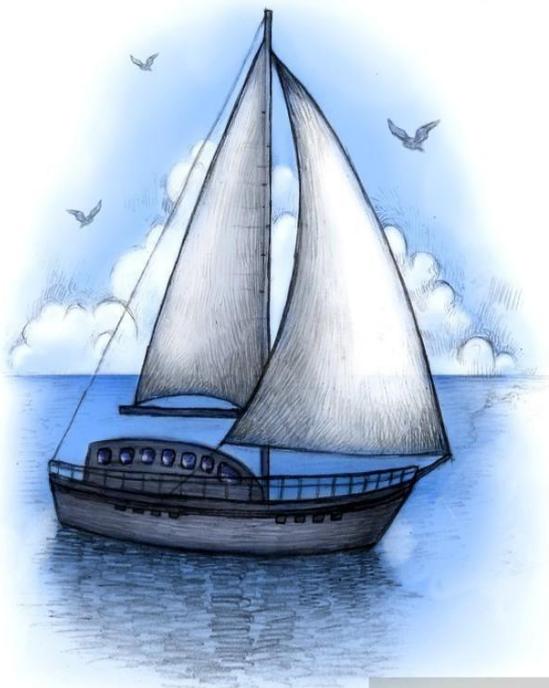
L'UNIVERS MARIN

les mers , les animaux marins, les bateaux

		1							5					9			10		
2							4			6									
				3									8			E			
								7	O						Q				
		L	14		A			L					21						A
									34		M	12		A		I			
						13		I											11
				E	15											22			
			17			16			L										23
			A				18				20			R			C		
19	M						R												
											31								
P			I			25													U
	D							24	Q		A			Q			32		
	33																		
			I	26			O					28		E					
																	L		
										27	N				G				
30						N	29		H										



- 1 Embarcation propulsée par le vent
- 2 Grand poisson, viande rouge ou blanche, souvent émiété en conserve
- 3 Navire de croisière pour passagers 4 Escarpement abrupte sur le littoral
- 5 Petit espace émergeant de la mer
- 6 Examen pour prendre la barre d'un bateau
- 7 Vastes étendues d'eau salée qui recouvrent beaucoup de surface terrestre
- 8 Unité de vitesse pour les bateaux mais aussi pour les vents
- 9 Amas de glaces flottantes formant une immense surface
- 10 Chlorure de sodium que l'on retrouve dans la mer
- 11 Embarcation de fortune faite d'un assemblage de bois, bidons, objets flottants...
- 12 Dispositif optique ou sonore sur l'eau qui signale un danger ou guide un bateau
- 13 Il a fait naufrage en 1912 suite à une collision avec un Iceberg
- 14 Homme de mer, nom plus familier de marin
- 15 Longue barre aplatie à une extrémité pour propulser et diriger une barque
- 16 Concrétion calcaire blanche fabriquée principalement par l'huitre
- 17 Mer qui sépare l'Italie des pays balkans, elle baigne Venise, Rimini, Dubrovnik
- 18 Ile volcanique française dans l'océan indien, au Sud de Madagascar et Maurice
- 19 Mer semi fermée qui baigne la France, Espagne Italie, Maghreb, Turquie,,,,
- 20 Instrument d'optique permettant au sous marin de scruter la surface de la mer,
- 21 Continent Austral de glace et de terre situé autour du pôle sud
- 22 Mousse d'eau de mer qui déborde sur les plages, provoquée par des vents forts
- 23 Partie avant d'un bateaux, la poupe étant l'arrière,
- 24 Adjectif, qui vit dans l'eau ou au bord
- 25 Appats vivants dont de gros poissons ou autres s'emparent pour les dévorer
- 26 Mammifère marin, cousin de l'Otarie
- 27 Verbe, se déplacer sur l'eau sur toute embarcation
- 28 Squale représentant les dents de la mer
- 29 Tour de signalisation maritime dotée à son sommet d'un éclairage puissant
- 30 Ile française voisine de Ré, au large de La Rochelle
- 31 Petit poisson de mer, disposé à la main dans de petites boites plates de conserve
- 32 Petite veste gonflable pour le secours marin
- 33 Grand crustacé, apparenté à la langouste
- 34 Etendue d'eau entre la France et les USA
- 23 fruit bleuté, la police t'en garni le pare brise
- 24 racine ronde ou allongée, c'est aussi un spectacle sans succès
- 25 Cucurbitacé, chapeau de Dupont et Dupond
- 26 fruit sauvage noir provenant de la ronce
- 27 fruit jaune-vert poussant en énorme régime
- 28 petite sœur de l'orange, Saint Nicolas en distribue des quantités !!
- 29 on met souvent une rondelle de ce fruit jaune ou vert dans la boisson
- 30 fruit vert ou noir du Sud, on extrait son huile
- 31 salade verte qui pousse aussi dans les rivières
- 32 chair blanche d'une noix de palmier
- 33 pressée et vinifiée elle enivre
- 34 fruit, c'est l'action d'attraper le poisson
- 35 plante à inflorescence, elle est la base du Cynar
- 36 arbre à haute tige, sans « H » c'est un auxiliaire
- 37 plante à infuser, les Anglais en raffole,
- 38 plante des druides à baies blanches toxiques
- 39 chou, prince de Bretagne
- 40 on la préfère au bâton



Poème

La Liberté,
Ce n'est pas partir, c'est revenir,
Et agir,
Ce n'est pas prendre, c'est comprendre,
Et apprendre,
Ce n'est pas savoir, c'est vouloir,
Et pouvoir,
Ce n'est pas gagner, c'est payer,
Et donner,
Ce n'est pas trahir, c'est réunir,
Et accueillir.
La Liberté,
Ce n'est pas s'incliner, c'est refuser,
Et remercier,

Ce n'est pas un cadeau, c'est un flambeau,
Et un fardeau,
Ce n'est pas la faiblesse, c'est la sagesse,
Et la noblesse,
Ce n'est pas un avoir, c'est un devoir,
Et un espoir,
Ce n'est pas discourir, c'est obtenir,
Et maintenir.
Ce n'est pas facile,
C'est si fragile,
La Liberté.

Jacques Prévert



“Une seule bougie peut en allumer
des milliers, et la durée de vie de la
bougie n'en sera pas écourtée.



Le bonheur n'est jamais diminué du
fait d'être partagé.”

-Bouddha-

« La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. »

-Albert Einstein-

Recettes

Courgettes rôties au parmesan

- 2 courgettes moyennes
- 1 c à c d'ail en poudre
- 2 branches de thym
- 30 gr de parmesan râpé
- 1 c à s d'huile d'olive



1. Préchauffer le four à 200° C.
2. Nettoyer les courgettes. Éplucher quelques bandes.
3. Couper les courgettes en tronçons épais d'environ 2 cm ou 2,5 cm.
4. Verser l'huile d'olive au fond d'un plat. Saupoudrer d'ail semoule, de thym et d'un peu de sel.
5. Disposer les morceaux de courgettes debout, parties coupées vers le bas et le haut. Saler puis recouvrir les tronçons de parmesan.
6. Enfourner pour 20 à 25 minutes. *Adaptez le temps de cuisson à votre four, à la taille de vos courgettes et à l'épaisseur de vos tronçons. Tester la cuisson avec un couteau.*
7. *Si le fromage gratine trop, baissez la température du four à 180°C.*

BON APPETIT !

Infusion rafraîchissante basilic citron

20 g de basilic
850 ml d'eau
30 ml de jus de citron vert ou jaune

30 à 35 g de sucre de canne
10 glaçons

Mettez à chauffer le basilic dans une partie de l'eau portée à ébullition.

Laissez infuser à petits bouillons pendant 10 mn, puis filtrez. Versez la préparation refroidie dans un pichet, ajoutez le jus de citron, le sucre, le restant d'eau fraîche puis les glaçons.

Mélangez et servez bien frais.

Conservation 24h maximum.



Mairie de Steinsoultz

10 rue de Jettingen

03 89 25 86 85

mairie@steinsoultz.net

horaires d'ouverture

mardi : de 14h à 18h

samedi : de 9h à 12h

et sur rendez-vous

fermée pour congés d'été du 20 juillet au 04 août 2025

Communauté de Communes du Sundgau

Accueil Quartier Plessier à Altkirch

03 89 08 36 20

accueil@cc-sundgau.fr

Tri et déchets 0389 0836 24

bien-trier@cc-sundgau.fr

La déchetterie de Waldighoffen est ouverte (hors jours fériés) :

du lundi au vendredi

de 10h à 12h

de 13h30 à 17h

le samedi

de 9h à 18h

Les **travaux** de bricolage et de jardinage sonores ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h

les samedis de 8h à 12h et de 13h30 à 19h

interdits les dimanches et jours fériés

RESPECTONS LE VOISINAGE